

Entre : SARL Complexe Aquatique de L'OCEAN

La Ricoquais – rue de l'abbé Pierre 35760 Saint Grégoire

Tél : 02 23 40 89 89

Et : l'adhérent ci-après désigné, il est arrêté et conclu ce qui suit :

Mr Mme Nom : Prénom :

Représentant légal : Nom Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : / / / / Port : / / / /

E-mail : @

Cadre réservé à l'administration

NATATION Adulte (Début des Cours le 06/09/21)

Aqua-Confiance / Apprentissage

Séance de 45 minutes / A l'année

320 € - 32 séances (Mardi / Mercredi)

310 € - 31 séances (Lundi / Vendredi)

Heure

Fin des cours le 17/06/2022

Approfondissement / Perfectionnement

Séance 60 minutes / A l'année

320 € - 32 Séances (Mardi / Mercredi)

310 € - 31 séances (Lundi / Vendredi / Samedi)

300 € - 30 séances (Jeudi)

Heure

Fin des cours le 18/06/2022

ACTIVITES de NATATION Enfant (Début des Cours le 06/09/21)



Pass Bout'chou

Bébés Nageurs (Séance 45 minutes) + 2 accompagnateurs Adulte

110 € - 10 séances +1 Offerte

Samedi 9h30 jusqu'à 11h00

Fin des cours le 02/07/2022

Validité carte 1 an

Jardin Aquatique

(Séance 30 minutes / à partir de 4 ans)
A l'année

300 € - 32 séances (Mercredi)

290 € - 31 séances (Samedi)

Heure

Fin des cours le 18/06/2022

Cours Natation Enfant

Séance de 45 minutes / A l'année jusqu'au 18/06/2022

310 € - 32 séances (Mardi / Mercredi)

300 € - 31 Séances (Lundi / Vendr. / Samedi)

291 € - 30 séances (Jeudi)

Familiarisation Apprentissage Approfondissement
 Perfectionnement Multi-Activités

Jour

Heure

Fin des cours le 18/06/2022

Montant Activité : €

CARTE / BRACELET : **+ 4 €**

(Obligatoire lors de la première inscription, même ceux déjà adhérents avant septembre 2019)

TOTAL TTC : €

A partir de 3 Activités achetées, une remise de 30 % sera appliquée sur l'activité la moins chère.

Mode de Paiement Natation:

Prélèvement : 10 X (Oct / Juill)

Mode de Paiement Pass Bout'chou

Carte bancaire Espèces
 Coupons sport Chèque vacances
 Avoir Chèque

Remarques :

Le présent contrat d'adhésion est effectué et accepté selon les conditions particulières ci-dessus définies, ainsi que les conditions générales de vente et le règlement intérieur, joints au présent contrat.

Fait à Le

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Natation

Les présentes Conditions Générales de vente (ci-après les « CGV ») régissent les rapports entre les Adhérents et la SARL

Complexe aquatique de l'OCEAN. Tout Adhérent aux prestations proposées par SPADIUM St Grégoire reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des dispositions des présentes CGV, du Règlement Intérieur et ce préalablement à toute souscription d'une formule. SPADIUM Complexe de l'OCEAN se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV, sous réserve d'en informer préalablement ses Adhérents par affichage préalable à l'accueil de la piscine. Leur application entrera alors en vigueur 48 h à compter de leur affichage à l'accueil de la piscine. Les modalités particulières d'exécution de la formule choisie par l'Adhérent sont détaillées dans son contrat d'adhésion.

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCES

La délivrance du moyen d'accès est conditionnée par la remise des documents suivants : Dossier d'inscription et paiement.

L'abonné muni de son moyen d'accès nominatif (strictement personnel) est autorisé sur présentation de celui-ci, à accéder aux installations et aux activités de l'établissement en fonction de la formule souscrite. La carte d'abonnement est obligatoire pour permettre l'accès aux activités.

Les horaires d'ouverture de l'établissement et d'accès aux activités ne peuvent être modifiés qu'exceptionnellement pour les motifs suivants : Horaires d'été, fermeture semestrielle réglementaire, pour travaux, jours fériés, ou cas de force majeure.

Pour les adhérents Natation (Adulte) :

Ces activités débuteront la semaine 36 à partir du 06 Septembre 2021 et jusqu'au 18 Juin 2022. La durée de validité des différents abonnements tient compte des arrêts techniques et des vacances : aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

Votre inscription en cours de natation (Adulte) vous donne droit à 1 cours par semaine à l'horaire et au jour défini sur la fiche d'inscription

Les cours n'auront pas lieu durant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le Spadium pourra exceptionnellement annuler une séance en cas de personnel absent ou de problème technique imposant la fermeture d'un bassin. La direction prendra la décision de mettre en place une compensation ultérieurement.

Pour les activités Natation, le bonnet de bain est obligatoire.

L'accès aux vestiaires se fait 15 min avant le début du cours. Vous devez patienter au niveau du pédiluve qu'un maître-nageur vienne vous accueillir pour accéder au bassin.

Pour les activités adultes, 30 minutes de détente sont offertes après le cours (Sauna, Hammam, salle détente). Il n'est pas possible de rester nager dans les bassins et d'utiliser les spas ou Jacuzzis après les cours en dehors des ouvertures au public. Ces 30 min offertes après l'activité ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, à aucune compensation financière ou autre dans le cas où les personnes ne pourraient en user pour des raisons personnelles ou pour des raisons d'ordre technique (entretien, panne...).

Pour les adhérents Natation (Enfant) :

Ces activités débuteront la semaine 36 à partir du 06 Septembre 2021 et jusqu'au 18 Juin 2022. La durée de validité des différents abonnements tient compte des arrêts techniques et des vacances : aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

Votre inscription en cours de natation (Enfant) vous donne droit à 1 cours par semaine à l'horaire et au jour défini sur la fiche d'inscription

Les cours n'auront pas lieu durant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le Spadium pourra exceptionnellement annuler une séance en cas de personnel absent ou de problème technique imposant la fermeture d'un bassin. La direction prendra la décision de mettre en place une compensation ultérieurement.

Pour les activités Natation, le bonnet de bain est obligatoire.

L'accès aux vestiaires se fait 15 min avant le début du cours. Vous devez patienter au niveau du pédiluve qu'un maître-nageur vienne vous accueillir pour accéder au bassin.

Nous rappelons que les enfants n'ont pas accès à la baignade avant et après leurs séances d'apprentissage. A la fin de leur cours, les enfants seront reconduits aux vestiaires par les maîtres-nageurs et devront regagner les vestiaires.

Le PASS Bout 'chou (bébé Nageurs) autorise l'accès à l'enfant et deux accompagnateurs uniquement (enfant ou adulte). Cette activité peut être réalisée par des enfants entre 6 mois et 3 ans.

Le passage des séances est disponible à l'accueil de la piscine et consultables sur le site : www.spadium-saint-gregoire.fr Les adhérents pourront réserver les séances sur 1 mois maximum. 24h avant le début de la séance, toutes les limites de réservation sont levées, vous pouvez ainsi réserver sans contrainte sous condition de places disponibles.

Toute annulation de séance réservée doit être effectuée au minimum 4h avant le début de la séance, dans le cas contraire, l'Adhérent se verra décompter la séance correspondant à sa réservation.

Toute réservation erronée (date, heure, nombre de places réservées) sera décomptée de sa formule, sauf rectification au plus tard 4h avant le début de la séance.

Lorsque l'adhérent a été absent 3 séances et qu'elles n'ont pas été annulées, le Spadium Saint Grégoire se réserve le droit de bloquer le compte de l'adhérent pour non-respect du règlement intérieur. L'adhérent devra obligatoirement se présenter à l'accueil de la piscine afin de réserver ses activités.

L'Adhérent devra obligatoirement présenter son bracelet RFID Mifare à chaque séance pour pénétrer dans l'espace aquatique.

Le Spadium Saint Grégoire pourra exceptionnellement annuler une séance sous réserve d'en informer préalablement l'Adhérent par courrier électronique, SMS ou contact téléphonique, en cas de personnel absent ou de problème technique, sans que cela puisse entraîner de réclamations ou de demande de remboursement pour les adhérents détenant un Pass Spadio Intense (séance non décomptée).

ARTICLE 2 : TARIFS

Le vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, conformément à sa délibération tarifaire en vigueur. Le(s) service(s) sera (seront) facturé(s) sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité. Les prix ne pourront être modifiés une fois la commande du client passée.

Les tarifs figurent au dos sur le contrat d'adhésion.

Pour trois inscriptions en activité, le client bénéficie de -30% sur la troisième activité de natation la moins chère.

Lors de la première adhésion, il conviendra de procéder à son inscription à l'accueil de la piscine, d'acquiescer un badge ou d'un bracelet RFID Mifare d'une valeur de 4€ (carte ou bracelet) valable à vie - une carte/bracelet par famille d'activité. La perte de ce badge/bracelet et le fait de le rendre à l'accueil de la piscine n'entraîne pas de remboursement. L'acquisition d'un nouveau badge/bracelet sera facturée de la même valeur. Le badge/bracelet est payant, nominatif, incessible et attaché à la formule souscrite. En cas de perte de son badge permettant l'accès à l'établissement, son remplacement sera facturé 4 €. Lors d'oubli répétitif, au bout de 3 oublis, nous considérerons que le badge est perdu et son remplacement sera facturé 4 €.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Sur place à l'accueil de la piscine, aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'hôtesse située à l'accueil.

Concernant les Abonnements Natation annuel, le paiement ne pourra s'effectuer que par prélèvement, il faudra remplir un mandat SEPA et fournir un RIB. Le paiement s'effectuera en 10 échéances au début de chaque mois à partir d'octobre et jusqu'en juillet.

Toute participation à une séance durant le mois entraîne automatiquement le prélèvement de ce mois. Et Tous mois entamés est un mois DÙ.

Nous vous prions de nous informer lorsque vos coordonnées bancaires ont été modifiées, en nous fournissant votre nouveau Relevé d'Identité Bancaire.

En cas de défaut de paiement de l'une des mensualités de l'abonnement, la carte d'accès du Membre sera suspendue jusqu'au versement du montant dû. Au premier impayé, il sera adressé par courrier ou par email au Membre, une note d'information rappelant la teneur de votre contrat.

Si le Membre ne régularise pas sa situation ou si un second incident de paiement intervient, le présent Contrat pourra être résilié de plein droit aux torts exclusifs du Membre. Et l'établissement se réserve la possibilité de recourir à un tiers pour le recouvrement de toute créance impayée.

Tout abonnement souscrit imposera une **période incompressible de 3 mois** durant laquelle le Client ne pourra en aucun cas résilier celui-ci.

Les Pass Bout 'chou et la séance unitaire feront l'objet obligatoirement d'un règlement intégral au moment de l'achat. Le paiement pourra s'effectuer par carte bancaire, chèque, espèce, chèque vacances, coupon sport ANCV ou avoir pour l'ensemble des activités.

ARTICLE 4 : GARANTIE ET RETRACTATION POUR L'ACHAT D'UN SERVICE

L'adhérent qui a souscrit une Formule d'activité a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de 14 jours. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que l'Adhérent notifie à Spadium Saint Grégoire sa décision de rétractation par écrit avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de la part de l'Adhérent, Spadium Saint Grégoire remboursera tous les paiements reçus de sa part. Le remboursement sera effectué par chèque. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le client.

Si l'Adhérent a effectué une ou des séances pendant le délai de rétractation, il devra payer un montant proportionnel aux séances consommées jusqu'au moment où il aura informé, par écrit le Spadium Saint Grégoire de sa rétractation.

ARTICLE 5 : RESILIATION

A l'initiative de l'Adhérent

Une fois le délai de rétractation de 14 jours dépassé (Art.6 des CGV), la résiliation définitive ne pourra être admise par Spadium Saint Grégoire qu'après une demande écrite adressée à la Direction. Celle-ci étudiera cette demande et jugera si la possibilité de l'Adhérent de continuer l'activité n'est définitivement plus possible. Alors un remboursement pourra être effectué en fonction du nombre de séances restantes (au prix unitaire de la séance. Attention, selon certaines formules, des séances sont offertes et ne pourront donc donner lieu à remboursement. Les frais administratifs de résiliation d'un montant forfaitaire de 10 euros TTC seront déduits du montant à rembourser ou à contrario dû par le client dans le cas où le montant à rembourser est inférieur à ces frais.

Aucun avoir ne pourra être effectué si le règlement de l'activité a été réalisé par chèques vacances, coupons sport ou par un Comité d'Entreprise. En deçà de 6 semaines consécutives d'absences, les cours seront définitivement perdus.

Le remboursement de l'activité (concernant l'arrêt total de celle-ci en tenant compte de la période incompressible) sera effectué uniquement pour les raisons suivantes :

- Déménagement (avec un justificatif à l'appui)
- Pour Raisons professionnelles (avec un justificatif à l'appui)
- Pour raisons Médicales (avec un justificatif à l'appui)

A l'initiative du Spadium Saint Grégoire

Spadium Saint Grégoire pourra mettre un terme à la formule d'un Adhérent de plein droit, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, dans les cas suivants :

- Absence partielle ou totale d'une échéance contractuelle
- Fausse déclaration figurant sur la fiche d'inscription
- Non-respect du règlement intérieur et des CGV

ARTICLE 6 : CLAUSES LIMITATIVES DE RESPONSABILITE

Le Spadium Saint Grégoire attire l'attention de l'Adhérent sur les risques que peuvent comporter certaines activités. En conséquence, par la signature des présentes CGV, l'adhérent déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer les activités sportives proposées par Spadium Saint Grégoire. Il décline toute responsabilité quant aux dommages corporels provoqués ou aggravés par des antécédents médicaux.

ARTICLE 7 : NON UTILISATION

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive de son forfait activité du fait du client n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

ARTICLE 8 : CARACTERE CONFIDENTIEL DES INFORMATIONS NOMINATIVES

En application de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 06 Août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Adhérent dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles le concernant détenues par Spadium Saint Grégoire. L'adhérent peut exercer son droit par courrier adressé à Spadium Saint Grégoire, en indiquant son nom, prénom et adresse postale.

Les informations détenues par Spadium Saint Grégoire ne pourront être transmises à un organe tiers sans accord exprès et préalable de l'Adhérent.

Sauf refus de l'Adhérent lors de la souscription de sa formule, les données personnelles indiquées sur la fiche d'inscription sont collectées par Spadium Saint Grégoire dans un souci de bonne gestion et d'envoi de mails ou SMS d'information. Dans le cas où l'Adhérent refuserait de mentionner les éléments demandés, Spadium Saint Grégoire ne serait pas en mesure d'assurer ses prestations de façon optimale.

ARTICLE 9 : RECLAMATIONS

Toute réclamation sera adressée à Spadium Saint Grégoire par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à un membre de l'équipe de la piscine.

J'accepte de recevoir des SMS ou mails uniquement à titre d'information de la part de Spadium Saint Grégoire

Le :

Nom :

Prénom :

Signature de l'adhérent
(Lu et approuvé)

Signature et initiales de l'agent Accueil